

Mot de bienvenue du Ministre Henry

P. Henry¹

Mesdames, Messieurs,

Bienvenue à Liège.

Je suis très content d'être là, en particulier pour un thème qui me tient fortement à cœur. Je voudrais remercier les organisateurs pour ce choix et pour ces deux journées : c'est un thème très pointu mais qui concerne tout le monde, et qui aura bien sûr énormément d'implications dans les prochaines années et les prochaines décennies.

Je ne vais pas faire un exposé général sur le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, mais c'est un enjeu crucial. L'enjeu climatique est prévu dans notre Déclaration de Politique Régionale, il est central pour le Gouvernement wallon comme il l'est pour l'Europe et pour la planète. Il s'impose à nous de toute manière. Voici, pour rappel, quelques chiffres très importants : d'ici 2050, nous allons devoir réduire de 80 à 95% nos émissions de gaz à effet de serre dans nos pays industrialisés. Personne ne peut imaginer (je pense que je ne dois convaincre personne d'entre vous) que cela ne se fera pas sans changements majeurs dans l'organisation de notre société. Cela ne se fera pas uniquement par des changements technologiques et de ce point de vue-là, justement, la structure du territoire est évidemment absolument centrale, un élément tout à fait déterminant.

L'an dernier, j'ai eu l'occasion de donner les grandes lignes de notre volonté de travailler sur l'objectif climatique dans la politique territoriale. Cette année, nous passons de la théorie à la pratique, puisque des travaux ont été menés et il en ressort clairement que le principe général, c'est que la localisation des différentes activités sur le territoire - le travail, le logement, les loisirs, et en conséquence, tous les déplacements



Philippe Henry — PHOTO F. DOR

¹ Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité

qui en résultent - sont tout à fait essentiels du point de vue de l'enjeu climatique. Des recherches importantes ont été menées par la CPDT sur base du programme que j'ai proposé au Gouvernement : c'est l'objet principal des travaux de ces deux journées. L'objectif, c'est évidemment de connaître toutes les interactions entre les différents éléments structurants du territoire. J'insiste sur le fait que cette année, six équivalents temps plein ont été consacrés au défi climatique et énergétique, ce qui est considérable, et ce qui nous permet d'aller de l'avant, d'avoir une vision commune, de disposer d'analyses pointues sur différents aspects de cette politique.

Vous, les acteurs de terrain, vous êtes confrontés au quotidien à des questions importantes d'aménagement du territoire en lien avec ces questions énergétiques ; vous êtes évidemment des acteurs de première ligne, vous êtes ceux qui peuvent impliquer les changements petit à petit dans les projets, dans les décisions. Vous êtes aussi ceux qui peuvent contribuer à la sensibilisation. De ce pont de vue-là, vous n'êtes pas seuls, bien sûr : les grands médias jouent aussi un rôle très important. Vous avez peut-être lu ce week-end dans le Soir un article très intéressant, en lien avec ces travaux de la CPDT et l'impact de l'évolution énergétique. Les médias sont bien sûr un allié incontournable : ce travail sur l'impact énergétique et son implication dans toutes nos politiques, en particulier l'aménagement du territoire, représente un travail de grande ampleur qui doit toucher le grand public ; on n'y parviendra pas en travaillant seulement sur les publics de spécialistes. De ce point de vue, depuis quelques années, il y a eu pas mal d'initiatives de sensibilisation des grands médias : les travaux du GIEC, le film d'Al Gore et d'autres exemples encore qui ont fait que la sensibilisation a pris sa place en matière de changement climatique.

De là à dire que l'enjeu du territoire est bien intégré par tous, il y a sans doute encore une marge très importante. Comme je le disais, vous êtes des acteurs de première ligne, mais il est important que l'ensemble des acteurs de la politique régionale d'aménagement du territoire, ceux qui sont amenés à prendre chaque jour des décisions - c'est-à-dire les communes, les fonctionnaires délégués, l'administration, le ministre - que l'ensemble de tous ces acteurs aillent dans une direction commune, direction qui est donnée par la Déclaration de Politique Régionale qui

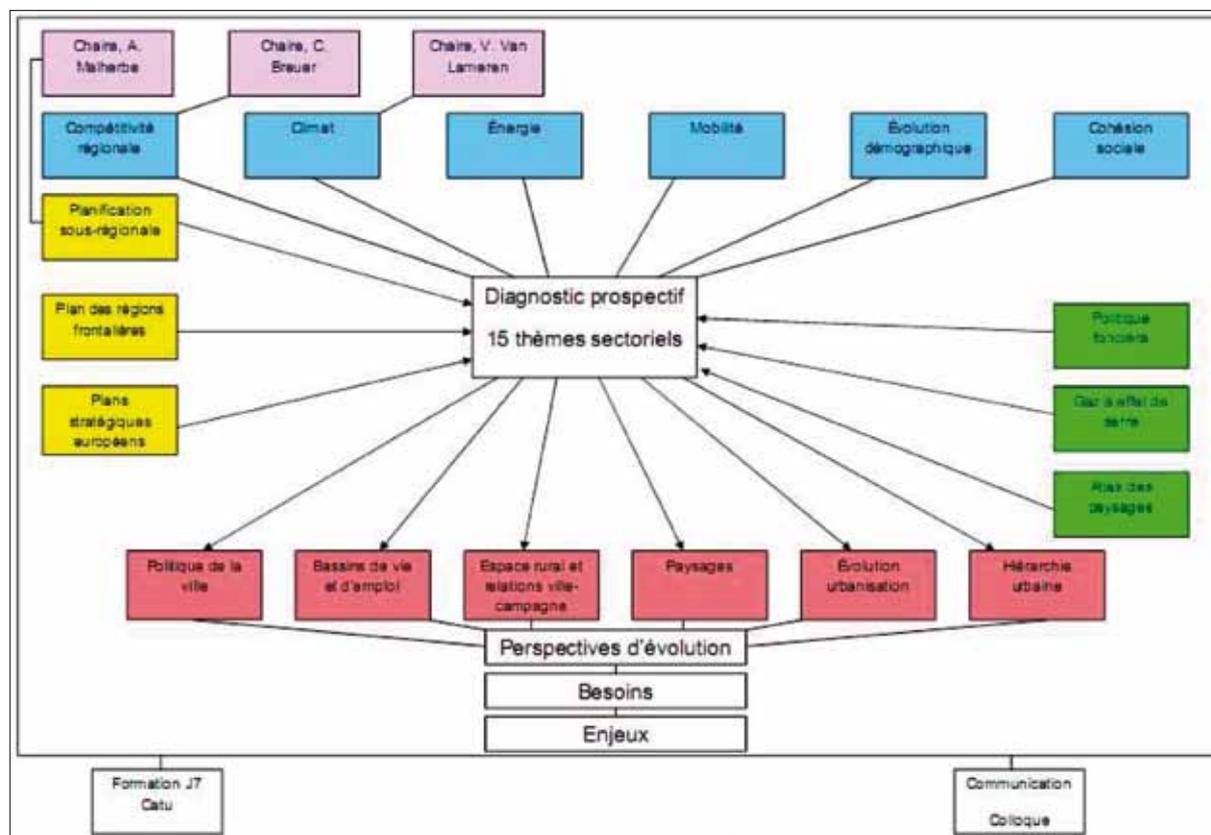
nous dit quelles sont précisément les lignes de force du Gouvernement pour les cinq ans à venir, les lignes prioritaires en matière d'aménagement du territoire. J'ai donc voulu - je vous l'annonce aujourd'hui - rédiger et diffuser un document qui va préciser ces différentes lignes de force. Ce ne sera pas un nouveau code, ce document ne va pas modifier la réglementation en tant que telle - ces choses là viendront en leur temps - mais il vise à expliquer de manière pédagogique ces différents enjeux et la manière de les utiliser, de les impliquer dans les décisions à tous les niveaux. Ce document s'appelle « Lignes de force pour la politique d'aménagement du territoire » ; il sera diffusé dans quelques semaines de manière telle que l'ensemble des acteurs puissent interpréter clairement l'objectif dans lequel on travaille, comment ils doivent s'impliquer dans les différentes politiques d'aménagement du territoire et concrètement, comment on peut agir dans les différents projets. A partir de mai 2011, les « Ateliers du Territoire » seront organisés, pour sensibiliser plus largement encore à ces enjeux et faire évoluer ce projet au travers d'une démarche participative.



Un autre travail très important, qui est également en cours, fait aussi partie de ce programme de législature : c'est, en vue de la révision, l'actualisation du diagnostic. Ce travail vient de démarrer ; nous avons établi un schéma relativement complexe et détaillé qui vise - je

ne vais pas vous l'expliquer en détail maintenant parce que nous n'avons pas le temps - à faire un diagnostic à la fois thématique et territorial, selon les différents défis qui ont été pointés : compétitivité régionale, climat,

énergie, mobilité, évolution démographique et cohésion sociale. Il s'agit de réactualiser complètement ces diagnostics en vue de la réactualisation du SDER, qui porte sur la structuration du territoire, la hiérarchisation



Programme CPDT 2010-2011 : Actualisation du diagnostic du SDER

à l'échelle régionale - en parallèle avec autre travail sur le CWATUPE dont je vais parler dans un instant. C'est un travail très important pour les prochaines années.

D'autres outils plus généraux sont aussi en lien direct avec la discussion de ces deux jours : le décret Climat, en préparation, qui bien sûr ne concerne pas que l'aménagement du territoire mais qui est quand même en lien très important avec celui-ci. La réduction d'émission de gaz à effet de serre devra être de 80 à

95 % d'ici 2050 et de 30 % d'ici 2020, conformément à la DPR. C'est dans dix ans, cela nécessite dès maintenant des mesures importantes et pour y parvenir, la volonté d'adopter un décret Climat qui va organiser la décroissance annuelle de ces émissions selon une logique de budget d'émissions. Là non plus, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais c'est un travail qui est en cours et dont les grandes lignes sont déjà proposées au Gouvernement.

Le travail avec chacun des secteurs pourra se faire dans les prochains mois en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le monstre du Loch Ness, le CWATUPE, vous en entendez parler chaque jour. Moi aussi. Nous savons que c'est un travail compliqué que d'avoir une réglementation à la fois fonctionnelle, efficace, rigoureuse et surtout adaptée aux lignes de force de la Déclaration de Politique Régionale – ce qui de ce point de vue implique une révision. La volonté des négociateurs de ce Gouvernement dont je ne faisais pas encore partie en juillet de l'année dernière, ça a été de dire clairement : il faut revoir ce Code, en disposant d'une évaluation de sa cohérence globale, de sa lisibilité, mais aussi de son adéquation aux objectifs de la politique régionale. C'est cette double approche qui est en cours puisque nous sommes à la phase d'attribution du marché. Ce sera un travail de longue haleine qui s'étalera sur toute l'année 2011 et qui pourra ensuite aboutir dans un second temps à des adaptations du Code – et peut-être à d'autres modifications, d'autres réglementations : ça ne se jouera pas uniquement dans le Code mais ça se fera sur base d'une approche globale après une évaluation globale. Ça veut dire que dans l'immédiat, on temporise un peu, on s'empêche de modifier tel ou tel aspect sur lequel on est interpellé très régulièrement, afin de ne pas avoir une succession permanente de modifications de la législation.

Un autre travail très important, c'est la révision du cadre des éoliennes. Ce travail est déjà beaucoup plus avancé. Nous avons mené tout au long de l'année une série d'auditions avec l'ensemble des acteurs concernés, auditions qui visent à prendre en compte tous les aspects du développement des éoliennes : l'aspect énergétique bien sûr, l'aspect économique, participatif, l'implication des communes, les aspects de nuisance paysagère et autres sur le territoire et sur les habitants. C'est l'ensemble de ces dimensions qui doit être pris en compte pour avoir un nouveau cadre de référence puisque celui de 2002 date un peu. Depuis, les technologies ont fortement évolué, et surtout le nombre de projets. Il s'agit de trouver un équilibre entre tous ces principes.

La CPDT constitue aussi un outil très important sur lequel nous avons aussi beaucoup travaillé cette dernière année. Le travail se poursuit ; un audit a été mené. Il

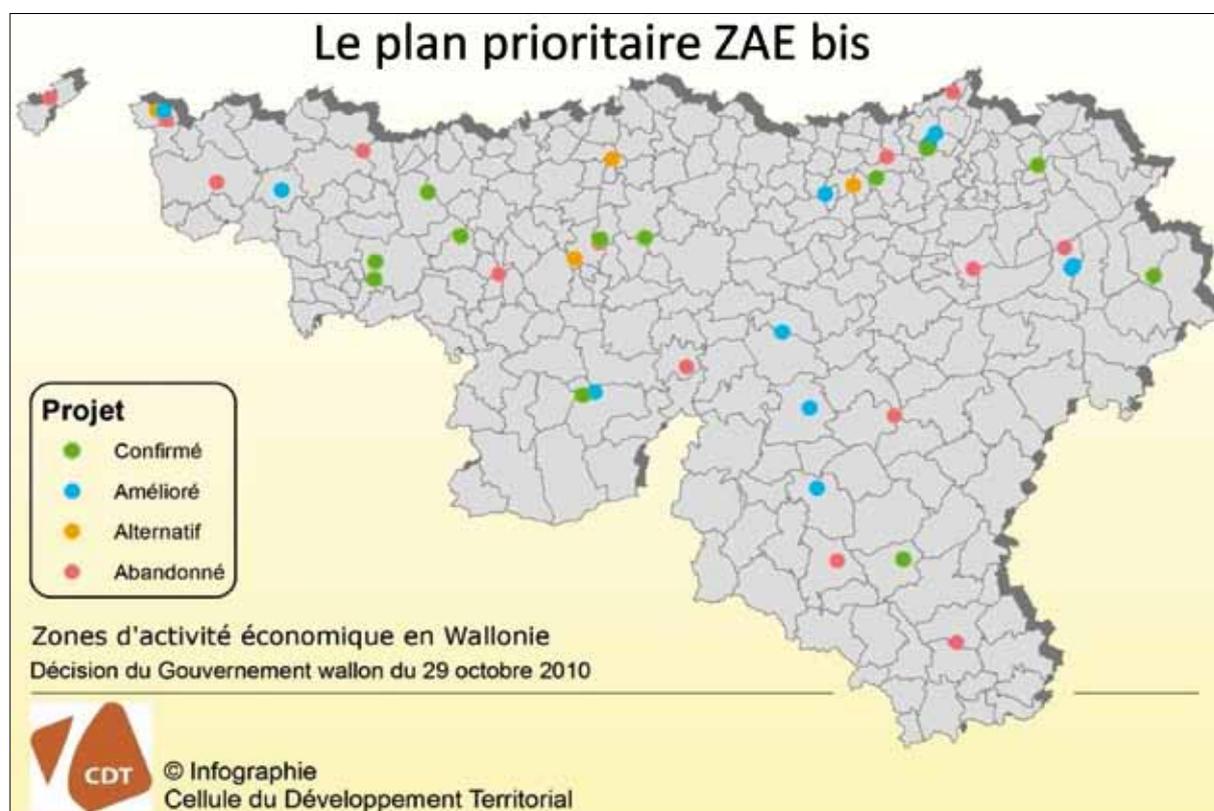
était nécessaire de faire l'état des lieux du travail, de la manière de fonctionner. Un certain nombre de mesures ont été prises, un certain nombre de choix de travail ont aussi été faits dont nous avons aujourd'hui les premiers résultats. Ce travail va se poursuivre ; l'idée, c'est d'aboutir assez rapidement à un travail pluriannuel pour éviter des décisions d'orientation à trop court terme, année après année, et de disposer d'un cadre de travail plus clair sur une logique pluriannuelle. Ce travail se poursuivra aussi dans les prochains mois.

Au-delà de l'ensemble de ces outils, il y a la gestion de l'aménagement du territoire au jour le jour. Nous aurons l'occasion d'en reparler lorsque le document des lignes de force sera présenté tout prochainement, mais il est clair que c'est au quotidien que les choses vont se jouer, à la fois chez les demandeurs au fur et à mesure que la conscientisation se fera dans la population, chez les professionnels qui vont les conseiller, et chez les décideurs administratifs et politiques qui doivent intervenir dans les différentes demandes de permis. C'est là que l'on pourra faire en sorte que petit à petit l'on parvienne à une certaine densification des activités et en particulier de l'habitat, notamment dans les zones particulièrement sensibles qui sont proches des grands moyens de transport, et en particulier dans une logique de noyau d'habitat - une logique que nous voulons aussi développer. C'est aussi dans un travail de concertation permanente, dans une logique de petits pas, de progressivité, mais en même temps d'objectifs clairs, que nous devons travailler. Il est inutile de vouloir changer du tout au tout du jour au lendemain. Par contre, ce qu'il faut, c'est convaincre et faire en sorte que l'objectif à long terme soit bien identifié et bien clair. Je crois que les objectifs et les discussions de ces deux jours le montrent très clairement. Il faut que concrètement, au quotidien, ça puisse se traduire dans les faits, même si c'est progressif et de ce point de vue-là parfois décevant dans la mesure où on n'obtiendra pas toujours tout de suite des changements radicaux.

Quelques exemples depuis le début de cette législature : nous avons déjà eu à gérer quelques gros dossiers, comme le dossier du centre de loisirs d'Antoing-Péronnes. Dans le cadre de ce très gros projet de centre de loisirs, il y avait en début de législature une contestation de plusieurs milliers de réclamations. Sur base d'un travail assidu mené par mon cabinet

et par l'administration avec les différents interlocuteurs - ce qui prend du temps et demande que chacun fasse des compromis - on arrive à un nouveau projet qui aujourd'hui est accepté par tous, un centre de loisirs plus équilibré, plus raisonnable, accepté par le promoteur, le propriétaire, les communes concernées et les réclamants, et aussi par les comités qui s'étaient créés pour l'occasion. On aboutit finalement, au départ de plusieurs milliers de réclamations, à un projet qui est accepté par tout le monde. Il s'agit ici d'un gros projet mais il y en a de plus modestes, à l'échelle communale par exemple, où on a le même type d'enjeu avec différents interlocuteurs. Le dialogue et la construction commune sont des valeurs à promouvoir même si c'est difficile, même si ça ne résout pas tout, parce qu'il y a aussi à certains moments des positions parfois irréductibles.

Un autre exemple vient d'aboutir il y a quelques jours, vous l'avez peut-être vu dans la presse : c'est la décision concernant la zone d'activité économique. Là aussi, c'est un compromis que je trouve équilibré. On a dégagé des zones importantes pour l'activité économique dans les prochaines années; nettement moins que ce qui avait été prévu il y a quelques années en termes de nouvelles zones en zone agricole. Il importait en effet de protéger suffisamment la fonction rurale, en évitant les zonings « sortis de nulle part », mal situés du point de vue de l'accessibilité et la proximité aux pôles. Il y en a quand même, parce qu'il faut gérer le temps, il faut aussi gérer les demandes des entreprises qui elles aussi évoluent et de plus en plus sont sensibles à l'aménagement durable, à la mobilité, à la logique d'écologie industrielle. Tout ça progresse fortement mais dans une logique progressive et nous

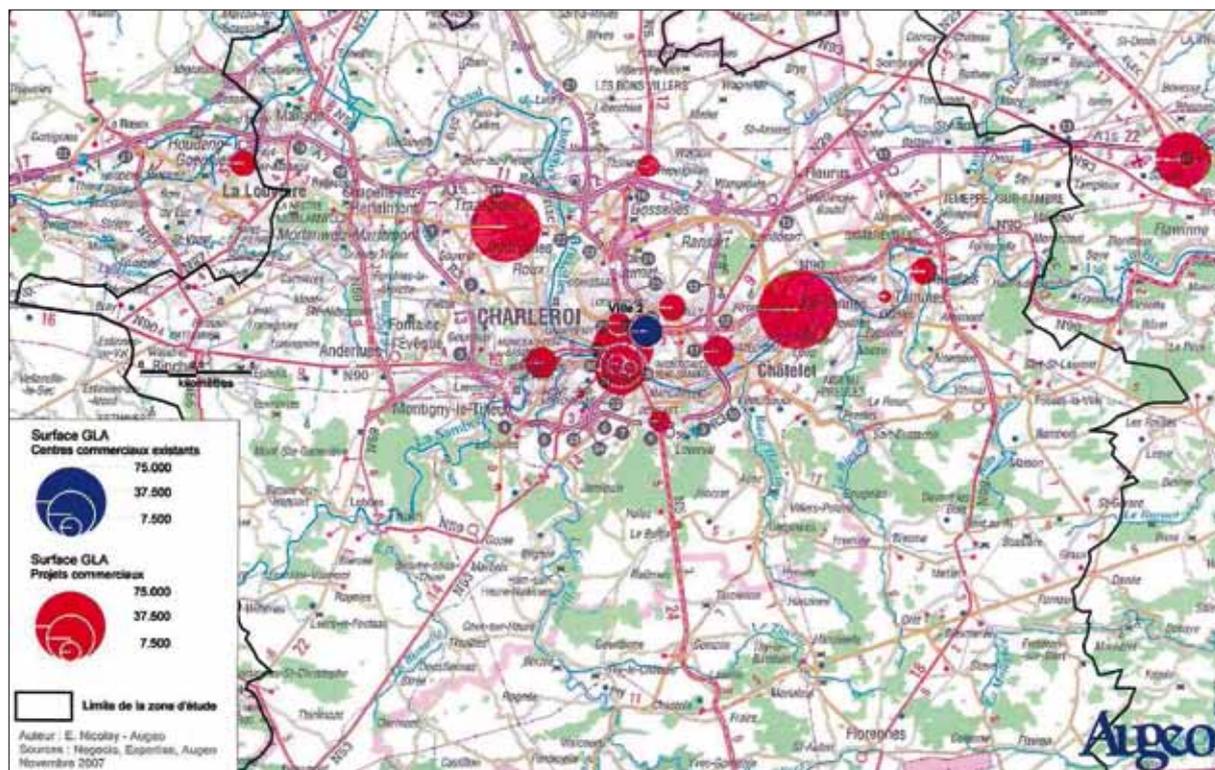


Avancer à petit pas... mais dans la bonne direction. Densifier les activités. Favoriser la concertation

n'avons dégagé des zones importantes qu'après une évaluation très rigoureuse. Je voudrais remercier la Cellule du Développement Territorial qui nous a permis d'évaluer l'ensemble des zones ; nous avons confirmé la semaine dernière 890 hectares de nouvelles zones d'activité économique, mais nous avons aussi dans le même temps décidé de ne pas accepter un millier d'hectares d'autres sites qui avaient été identifiés précédemment et qui sont apparus comme n'étant pas des sites très positifs du point de vue de l'ensemble des critères retenus. Pour en terminer avec la question des zonings, je voudrais simplement rappeler, parce que ça me tient beaucoup à cœur, que dans les prochains mois, la phase suivante visera à dégager quelques centaines d'hectares supplémentaires, notamment en zone urbanisable : il s'agit aussi, avant de dégager de nouvelles zones en pleine terre vierge, de valoriser les friches industrielles, les terrains à réhabi-

liter et les zones qui sont encore accessibles, notamment en zones urbanisables.

Un autre pan important est celui de l'activité commerciale. On a eu l'occasion d'en parler de manière sensible ces derniers mois - je ne vais pas y revenir en détail - simplement pour signaler que la logique, là aussi bien sûr, ce sera celle des décisions cohérentes dans une logique progressive et de compromis parce que nous n'allons pas restructurer du jour au lendemain l'ensemble du territoire. Il faut tenir compte de l'existant, tenir compte des différents besoins aux différents endroits ; mais il y a une logique à soutenir un projet au centre-ville comme le projet de Rive Gauche à Charleroi et à ne pas accepter Città Verde à Farciennes. Ce fut l'occasion d'une médiatisation intense, un peu dure aussi, mais je constate que c'est un moyen de sensibiliser à ces enjeux et je suis très étonné du nombre de



Densifier les activités et renforcer les villes : L'activité commerciale à Charleroi



personnes dont la vision des centres commerciaux a évolué depuis cette décision. Prôner de gros centres commerciaux en dehors de tout, ce n'est peut-être pas ce qu'il nous faut, ce n'est peut-être pas un gage d'avenir, ce n'est peut-être pas bon pour la mobilité, ni pour le commerce. C'est par des discussions comme celle-là que nous pourrions aussi faire progresser le débat et la conscientisation collective.

En conclusion, je souhaite dire qu'il y a une logique dans l'ensemble des choses que je viens de vous évoquer. Il y aura des étapes. Il faut avoir bien sûr une vision claire des enjeux et des solutions que nous visons ; il faut susciter l'adhésion, la sensibilisation du grand public - et nous sommes tous vecteurs de ce travail - il faut avoir une vision claire de l'avenir pour faire du bon travail aujourd'hui et pour cela, il faut aussi adapter l'ensemble des outils dont nous disposons. J'en ai évoqué quelques-uns au départ desquels nous allons travailler, ce qui nous permettra déjà de franchir un certain nombre d'étapes et d'évoluer dans la conception de l'aménagement du territoire d'une manière telle que l'on puisse aussi s'orienter vers une logique de projet plutôt que d'une logique d'urbanisme de lois. C'est la vision que j'entends développer.

Je remercie encore les organisateurs de ce colloque et je remercierai tout à l'heure les parlementaires qui participeront cette après-midi à la table ronde. Il est très important que ce débat implique les politiques. Cette conjonction entre les acteurs de terrain, les techniciens de l'aménagement du territoire et les politiques dans ces deux journées me paraît une fort bonne chose. Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite un excellent travail.